

CONSEIL DU 7 JUILLET 2021
Amphithéâtre du Lycée Blaise-Pascal à Ambert
Procès-Verbal de séance

M. le Président informe les élus, que les délégués du personnel de l'entreprise SANOFI, ainsi que les transporteurs locaux souhaitent faire une intervention avant le début du conseil communautaire.

1

Intervention des délégués du personnel de l'entreprise SANOFI.

Paul Meira : « Bonsoir à tous et merci de nous avoir offert cette tribune. Je n'ai pas l'habitude de présenter un projet de cette ampleur en dix minutes, mais je vais tenter de résumer la situation, et d'aller à l'essentiel.

En premier lieu, nous allons vous présenter la nature du projet mené par l'entreprise SANOFI. Aujourd'hui, elle a décidé de créer une filiale, qui in fine, devrait être autonomisée par le biais d'une mise en bourse. Cette filiale, comporte six sites : deux sites français, celui de Vertolaye que tout le monde connaît, et celui d'Elbeuf, dans le département de la Seine-Maritime, un site en Angleterre, mais également en Allemagne, Italie, Hongrie. Juste quelques chiffres pour que vous puissiez vous rendre compte de ce qui existe aujourd'hui et de ce qui existera après. SANOFI aujourd'hui, c'est une valorisation de l'ordre de 100 milliards d'euros, 37 milliards de chiffres d'affaires, 12 milliards d'euros de bénéfices ; la nouvelle entité qui s'appelle aujourd'hui EuroAPI aura un chiffre d'affaires d'1 milliard, c'est-à-dire 37 fois plus petit.

En ce qui concerne la nature de nos inquiétudes : nous avons été informés dans le cadre de ce projet-là, comme le veut la loi. Donc dans le cadre de cette information consultative, nous avons diligenté une expertise par l'intermédiaire d'un cabinet parisien « Sextant » -- qui a fait un travail formidable sur le sujet—une expertise complète. Ce qu'il en ressort, c'est qu'effectivement cette nouvelle entité sera le premier producteur et vendeur européen de principes actifs, et le deuxième mondial. Mais le paradoxe, c'est que ce sera aussi l'acteur le moins profitable du marché, au moment de sa création. Pourquoi ? C'est ce sur quoi je voudrais insister car c'est ce qui est important, pour vous, les élus du territoire. Dans cet ensemble de sites, ce sont les deux sites français, qui mettent cette nouvelle entreprise en difficulté. Le site d'Elbeuf a une marge brute négative de l'ordre de 4,6 %, c'est-à-dire qu'elle ne génère pas de profit. Le site de Vertolaye, quant à lui, a une marge brute positive, de 1 %. Donc c'est le même constat : en marge nette, elle ne fait aucun profit. Dans ce nouvel ensemble de six sites, notre inquiétude, c'est qu'au moment de la mise en bourse, et donc du rachat par de futurs nouveaux actionnaires, ces derniers auront un choix à faire : soit investir sur les sites de Vertolaye qui ont aujourd'hui des équipements qui sont HS ; nous avons une obsolescence des équipements relativement importante : pour avoir un ordre d'idée, nous avons 120 équipements qui sont vétustes et 57 qui sont hors service et à remplacer aujourd'hui. On va dire que cet héritage appartient à SANOFI, ce sont des investissements qui n'ont pas été réalisés pendant au moins dix ans.

Nous, en tant qu'élus du personnel, nous avons alerté de manière systématique au sujet de cette problématique... Mais tant qu'il n'y a pas un projet de cession, on a toujours l'espoir que la direction centrale et locale réalise ces investissements car à un moment donné, il faut bien produire. Nos difficultés aujourd'hui, c'est que la Direction de SANOFI a joué la montre, n'a pas réalisé ces investissements et a annoncé un projet de cession. Cela signifie que demain nous ne savons pas si ces investissements vont être réalisés. Les nouveaux actionnaires auront le choix entre mettre leur rémunération en berne ou bien investir sur le site de Vertolaye.

Je ne sais si vous avez une idée de ce qu'est aujourd'hui l'objectif d'un actionnaire : c'est que si on investit un euro, ce n'est pas pour investir dans l'outil de travail. Et cela est une grosse inquiétude pour nous car l'obsolescence des équipements est la racine, la cause de la non-compétitivité de notre site.

Sans investissement demain, -- et nous parlons du court terme – cela passera sans doute par une première étape de diminution des effectifs, et cela pourra même aller jusqu'à la fermeture du site. Je sais que pour certains d'entre vous, vous avez pu communiquer avec notre direction locale. Il faut bien savoir que la communication positive de notre direction s'appuie sur un potentiel de croissance, qui demande à être révélé. Demain, si on se plante sur tous les projets, c'est la mort du site. Il faut bien l'avoir en tête ! Pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui ? C'est parce que nous travaillons pour un groupe qui veut « nous » céder mais qui est multimilliardaire... qui a les moyens. Cette obsolescence des équipements, SANOFI a la puissance financière pour régler ce problème et nous apporter des garanties pour l'avenir. A travers une motion, nous avons souhaité tous vous solliciter sur deux points :

- le premier est de nous accompagner afin de mettre une certaine pression sur la direction de SANOFI pour qu'elle débloque des fonds et qu'on puisse s'assurer que les investissements nécessaires à la pérennisation du site de Vertolaye soient réalisés ;
- le second est d'avoir l'engagement des collectivités et de l'Etat, au travers de la BPI, de rentrer dans le capital de la société. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que dans ce nouvel ensemble si l'on n'a pas des investisseurs institutionnels, les décisions qui seront prises, mettront les sites français en situation de grande vulnérabilité. C'est pour cette raison également qu'à travers cette motion, nous interpellons l'Etat pour qu'il s'engage dans la nouvelle société, -- simplement pour peser par l'intermédiaire d'une minorité de blocage, cela suffirait – afin de faire une forme de protectionnisme et garder ainsi les sites français.

Voilà, j'ai fait court et je suis allé à l'essentiel. »

Eric Dubourgnoix : « Quelques mots car je suis le dossier depuis deux ans aux côtés d'André Chassaing notre Député, je connais assez bien la situation et je trouve que la sonnette d'alarme tirée il y a trois ou quatre ans avec le projet SETIA, avait un peu évolué en tenant compte des inquiétudes qui avaient été exprimées. Il semble que depuis, avec ce nouveau projet EuroAPI, la situation soit de nouveau marquée par l'empreinte financière du groupe SANOFI, ...ce qui fait naître quelques inquiétudes. Il faut rappeler que SANOFI avait utilisé la réalité de la crise sanitaire, en février 2020, pour partir d'un constat qui était réel : à savoir le déficit du continent européen en principes actifs. SANOFI avait déjà réfléchi à la structuration de ce nouveau projet EuroAPI, et en juillet 2020, nous avons eu une réunion à ce sujet qui a fait naître de nouvelles craintes, car derrière cet alibi de déficit de production de principes actifs, il y a surtout la stratégie du groupe, qui est assez inquiétante : l'engagement qui avait été pris d'introduire en bourse les capitaux et de les rétrocéder à la nouvelle société... si j'ai bien compris, cet engagement est remis en cause. C'est inquiétant parce que c'est cet argent-là qui devait aller intégralement à l'investissement indispensable pour les sites français, afin qu'ils redeviennent compétitifs dans la nouvelle entité. Eh bien, malheureusement, cet argent-là ira dans la poche des actionnaires. On voit bien que derrière ce projet, se cachent quand même des intentions plutôt malsaines pour l'emploi et pour l'avenir du site de Vertolaye. Il ne s'agit pas de noircir le débat mais soyons très vigilants sur l'avenir de Vertolaye. Nous savons ce que cela représente pour notre bassin d'emploi. Et effectivement, au niveau de la communauté de communes, il faut appuyer très fort sur le fait que le groupe a un devoir vis-à-vis du site de Vertolaye, c'est d'utiliser ses disponibilités financières qui sont très importantes pour l'emploi et pour la sécurité sanitaire nationale. C'est le groupe qui doit s'engager -- et on doit être exigeant sur ce point – à réaliser les investissements nécessaires sur l'usine de Vertolaye et celle d'Elbeuf. En second lieu, c'est qu'au niveau des services de l'Etat, il y ait également une pression suffisante, pour qu'il y ait un investisseur institutionnel qui rentre dans le capital. Cela serait une forme de garantie pour l'Etat, d'avoir un droit de regard sur la stratégie qui va s'opérer dans le cadre de cette nouvelle entité. Malheureusement, nous n'en sommes pas là. A un moment donné, il avait été question que la BPI entre dans le capital ... mais ce n'est plus le cas. Il faut que nous soyons très exigeants à ce sujet, il faut que l'Etat s'implique. On ne peut se contenter que l'on nous réponde : « C'est un groupe privé, qui a sa gestion, qui fait la pluie et le beau temps au détriment du territoire, et de l'emploi ». Cela ne suffit pas ! SANOFI fait partie du groupe qui empoche, des dizaines, voire des centaines de millions d'euros, sur des dispositifs comme le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), ou comme le CIR (crédit d'impôt

pour la recherche) ... Quand même ! le CIR, c'est un peu fort de café : SANOFI a supprimé 7 000 emplois dans la recherche et fermé une multitude de centres ! et on fermerait les yeux ? on n'aurait aucune exigence, les services publics ? Il s'agit d'être très exigeant, vis-à-vis des services de l'Etat et qu'on oblige l'Etat à avoir un investissement public dans la nouvelle entité. Ce sera au moins une partie de bouclier contre les dérives qui, je le crains, risquent de déboucher à terme sur cette nouvelle structure. Il existe une multitude d'exemples de grands groupes qui bradent des branches de cette façon ; on voit même s'introduire des Fonds d'investissement, et ces derniers quand ils arrivent, ils ne viennent pas avec le souci de l'emploi et de l'investissement productifs ; ils viennent avec le souci de faire de l'argent. Nous ne sommes pas à l'abri d'avoir une telle évolution sur la structure de Vertolaye. Il faut être très ferme à ce sujet. Il faut adopter cette motion ce soir, et il faut l'accompagner d'un courrier à la Direction de SANOFI pour exiger les investissements sur le site de Vertolaye et sur le site d'Elbeuf. »

M. le Président : « J'ai contacté notre Député au sujet de cette motion. Il est en train de la préparer en concertation avec le sénateur Boyer ; nous la porterons bien sûr, car effectivement, cela concerne d'une manière plus large le territoire... Nous nous associerons également avec Thiers Dore Montagne. André Chassaigne doit me recontacter dès qu'elle sera finalisée et nous la ferons approuver en conseil. »

Christian Heux : « Je voulais dire que je soutiendrais bien sûr une motion au sujet de laquelle nous serons éclairés par des explications portées par le président de la communauté de communes et qui ira dans ce sens ... »

M. le Président : « C'est vrai qu'André Chassaigne pense que les groupes politiques peuvent préparer cette motion ... alors je ne sais pas si tu peux te renseigner, Eric, pour nous dire où on en est ? »

Eric Dubourgoux : « Je le contacte et te tiendrai informé. »

Daniel Barrier : « J'ai bien conscience que la situation est assez grave. Je souhaitais savoir, si en tant qu'équipe dirigeante de la communauté de communes, puisqu'ALF a la compétence économique, vous avez eu des discussions avec les directions de SANOFI – qui est premier contributeur de CFE du territoire – et si vous avez eu des informations concernant ce projet ? et si oui, depuis quand les avez-vous ? parce que jusqu'à présent vous nous avez transmis seulement les informations que les syndicats possédaient, mais vous, je suppose que vous avez dû en discuter et jusqu'à présent vous ne nous avez transmis aucune information... »

M. le Président : « Jusqu'à aujourd'hui nos échanges avec la direction de SANOFI ne portaient pas sur ces points-là. Ils ont concerné d'autres sujets : comme les crèches pour la petite enfance, et des organismes de formation... mais nous n'avons encore jamais abordé cette question. Il est vrai que tu as raison, aujourd'hui nous avons la position des syndicats, et il faudrait que nous puissions avoir l'autre vision ... »

Daniel Barrier : « Oui parce que vous êtes légitimes du fait que vous avez la compétence économique... »

Jean Savinel : « Je souhaiterais m'adresser aux représentants de l'intersyndicale. Est-ce qu'aujourd'hui vous êtes en relation avec vos homologues du site d'Elbeuf et est-ce que vous menez des actions communes pour défendre vos positions ? »

Paul Meira : « L'intersyndicale ne se résume pas au seul site de Vertolaye ; en tout cas nous, chez SANOFI, nous avons une structure pyramidale, avec des délégués syndicaux centraux qui eux, organisent les actions au niveau central, en concertation avec nos homologues d'Elbeuf. Il faut savoir que ce sont les mêmes étiquettes syndicales que celles sur le site, et nous partageons la même vision sur ce projet. Je crois que dans la motion, le site d'Elbeuf est également évoqué puisque nous interpellons le gouvernement. En termes d'actions, nous avons fait des assemblées générales sur le site, et nous avons rencontré environ 400 personnes sur la journée, pour un site qui compte environ 750 salariés. C'est du jamais vu et cela prouve que les salariés sont hyper sensibilisés sur le sujet. Je sais que le site d'Elbeuf va tenir les mêmes assemblées générales dans le mois d'août – car en ce qui les concerne, ils favorisent les congés au mois de juillet, nous c'est le mois d'août – ces futures actions se feront plutôt à la rentrée par conséquent.

Par ailleurs, demain il y a une journée d'action de mobilisation, au portail sud du site de Vertolaye, de 12 h à 14 h, et nous vous invitons tous à être présents afin que la solidarité du territoire soit visible. Je sais qu'André Chassaigne, notre député sera présent, ainsi que Madame la Conseillère Régionale. Normalement les salariés seront également là en nombre ! Il est important que tout le monde nous soyons réunis sur le site de Vertolaye.

Je voudrais simplement rajouter quelque chose à ce qu'Éric Dubourgnoix a dit précédemment. Pour bien comprendre la nature des relations que nous pouvons avoir avec SANOFI, et aussi la perspective financière qu'ils ont, eux, de ce projet-là. Effectivement, il avait été dit au départ que les fruits de la mise en bourse – évalués à peu près au milliard – devaient être rétrocédés aux sites ; aussi, dans un contexte comme celui-ci, nous n'étions pas très inquiets puisque les fruits de cette mise en bourse nous auraient permis de réaliser les investissements nécessaires à la pérennité du site ; il y a eu un revirement de situation au mois de janvier. Le futur directeur général de cette nouvelle structure, qui lui, avait une vision industrielle a été renvoyé et remplacé par un financier. Du coup, il y a eu un rétropédalage en ce qui concerne les fruits de la mise en bourse, ils reviendront à SANOFI, et non plus aux sites. Pour finir de bien comprendre, car tout à l'heure, vous avez évoqué le fait de ne pas noircir le tableau, mais il faut être transparent sur tout, et sans le noircir parce que c'est la réalité, il faut dire qu'investir sur le site de Vertolaye, aujourd'hui, ce n'est pas dans la stratégie de SANOFI, mais si demain, le site de Vertolaye devient productif, cela rentre dans la stratégie de SANOFI de récolter les fruits de la future performance. Pourquoi je dis cela ? C'est parce que dans le contrat qui va définir les relations commerciales entre SANOFI et EuroAPI, la première a prévu une clause de performance : si on augmente notre performance, deux années de suite, on doit leur rétrocéder 50 % des fruits de cette performance. C'est un scandale, un pur scandale ! Il faut bien comprendre que c'est SANOFI qui négocie ce contrat-là, pour SANOFI. »

Michel Beaulaton : « Je voulais juste demander : au niveau de l'intersyndicale, vous en êtes où en fin de compte avec la Direction générale à l'heure d'aujourd'hui ? parce que d'après vous le projet va aboutir d'ici peu... »

Paul Meira : « Il y a deux étapes au projet. La première est au mois d'octobre : c'est le transfert des contrats de travail. Nous deviendrons une filiale. Nous ne sommes pas opposés à cette première étape. Le bien-fondé de cette première étape repose sur l'autonomie des sites et fait revenir la prise de décision au plus proche du terrain. D'un point de vue philosophique, nous n'y sommes pas opposés car jusqu'à présent nous étions dans des structures qui étaient très centralisées, avec des décisions qui étaient prises on ne sait où... et qui très souvent étaient prises en dépit du bon sens ; par conséquent ramener la prise de décision au plus proche du terrain, en passant par une filiale, nous ne sommes pas opposés à cette vision. Nous sommes opposés finalement à l'idée de pouvoir basculer c'est-à-dire d'être mis en bourse sans aucune garantie. Cela, nous y sommes fermement opposés. Cette étape-là n'arrive qu'au mois de mars 2022 ; donc nous avons encore un peu de temps.

Simplement, pour faire un point sur les discussions en cours... en cours mais qui sont aussi au point mort actuellement. Sur les financements, nous avons eu une fin de non-recevoir ; au sujet des futurs actionnaires qui seraient des institutionnels, la Direction centrale aujourd'hui évoque le fait qu'elle en a trouvé ; mais nous sommes sûrs en tout cas qu'ils ne sont pas français... »

Eric Dubourgnoix : « Ce seraient des Allemands ? »

Paul Meira : « On ne sait pas, ils auraient évoqué que ce seraient des Américains, des Anglais, des Canadiens, des Saoudiens aussi... mais on ne connaît pas la réalité du caractère institutionnel de ces futurs actionnaires. Mais en ce qui les concerne, il faut savoir que ce sont des actionnaires corner-stones, c'est-à-dire que ce sont des actionnaires privilégiés. Mais cette première phase de recherche actionnariale, c'est SANOFI qui recherche des partenaires pour deux noms, parce que SANOFI restera tout de même actionnaire à 30 %. Pour la nouvelle entité, ce n'est pas forcément une bonne nouvelle.

Donc reprenons... sur l'actionnariat, on ne sait rien. En ce qui concerne les négociations en cours, en termes d'accords, là c'est au point mort. Pour le moment, on a avancé sur rien, sur aucun point, en 15 mois de discussion ! et c'est clairement une stratégie de SANOFI aujourd'hui. On avance sur rien pour que la mise en bourse se fasse le moins péniblement possible. »

Simon Rodier : « Si j'ai bien compris, ce futur groupe serait un groupe européen. Donc l'enjeu est là, si l'on parle de la BPI comme actionnaire institutionnel, est ce qu'on sait de quel droit relèverait ce groupe ? où serait son siège social notamment ? »

Paul Meira : « En France. »

Marc Joubert : « Si j'ai bien compris aussi, c'est chronique d'une petite mort annoncée. Donc, si je ne dis pas de bêtises, le site de Vertolaye est un producteur de matières premières... Et à présent on entend nos dirigeants nationaux nous dire qu'il faut relocaliser en France. Et si Vertolaye ferme, cela signifie que son activité part – ou bien peut-être est-elle déjà partie ? – à l'étranger. Donc c'est certainement au niveau national qu'il faut se battre et faire connaître votre combat ? »

Paul Meira : « Il y a plusieurs combats, et là du coup je ne sais pas trop lequel on évoque... Si c'est le combat syndical, au niveau national... il faut quand même avoir en tête qu'aujourd'hui tous les sites sont en difficultés, tous les sites ont un peu peur car des projets de cession se préparent partout. Là nous parlons du projet Euro API qui est un projet de filiale, puis de cession à terme ; mais il faut savoir que dans la pharmacie, ils ont le même type de projets qui sont mis en œuvre : ils viennent de créer une filiale, avec trois sites : Compiègne, Lisieux et Amilly productions. Ces sites seront également cédés à terme. Dans la recherche, c'est exactement la même chose. Ils sont en train de fermer le site de Strasbourg, avec 70 salariés. C'est une restructuration à tous les étages. La mobilisation syndicale au niveau national est très difficile à mettre en œuvre, très difficile. Ensuite, le combat au niveau national, c'est là où on compte sur votre appui. On a des structures aussi, qui sont centralisées entre fédérations, confédérations ... je sais qu'ils font le nécessaire pour solliciter les politiques à un niveau national, et interpellent également le gouvernement par d'autres voies. Mais là où je vous rejoins, c'est qu'actuellement nous sommes persuadés que l'issue peut être positive. A condition que tous nous conjuguions nos efforts. C'est une lutte syndicale, c'est aussi une lutte politique, une lutte médiatique également ... Et à terme, si on parvient à conjuguer tous ces efforts-là, on arrivera à s'en sortir. Mais ça passera par là. Il faut bien avoir conscience qu'aujourd'hui, nous sommes en train de prévenir, mais si on ne fait rien, demain il faudra guérir.

Marc Joubert : « Le problème est que ça avance tellement vite, et que l'on est tellement lourd quand on veut réagir, que c'est souvent trop tard, alors est ce qu'il ne faut pas aujourd'hui, y compris au niveau national, faire un bœuf avec les médias, parce que c'est une source d'information, la notre mais y compris celle de l'ensemble du public ? »

Paul Meira : « C'est ce que nous allons initier demain ; nous savons qu'il y aura la presse ... Ce sera une première étape ; on avait déjà rédigé une tribune qu'on avait envoyée vers des médias nationaux. C'est un flop total, parce qu'elle n'a été diffusée par personne. Alors très sincèrement, on l'explique d'une manière assez simple mais sans en avoir la certitude. Nous avons l'impression qu'au milieu de l'environnement médiatique du SANOFI bashing, EuroAPI aujourd'hui a du mal à se trouver une fenêtre médiatique. Aujourd'hui, SANOFI ne sait pas faire des vaccins, elle est mise en examen sur la dépakine ... du coup, difficile de faire le buzz médiatique. Que représente EuroAPI, au milieu de tout ça ? clairement, nous ne sommes pas les mieux lotis. On va tenter de tout mettre en œuvre pour obtenir cette fenêtre médiatique et porter le sujet au niveau national, mais c'est compliqué.

André Fougère : inaudible ;

Didier Liennart : « Ce n'est pas le directeur local, car le directeur local est un technique ; ce n'est pas en allant voir le directeur du site que l'on va régler le problème ! C'est en allant voir les véritables responsables, car le directeur du site ne fait que mettre en œuvre ce qui a été décidé plus haut. (inaudible) non ! Mais bien sûr ! ... mais cela, ça a été fait depuis un certain temps, et il faut s'attaquer au véritable décideur qui est le conseil d'administration, là-haut. »

Inaudible

Un délégué syndical de SANOFI : « Je voulais dire également que la motion, la tribune, et la lettre de la mobilisation de demain, ont été transmises à toutes les mairies de l'arrondissement ; le Député et le Sénateur souhaiteraient modifier à la marge la motion, mais vous avez les principaux éléments pour comprendre le sujet. »

M. le Président : « Je me suis engagé auprès de M. le Député, d'attendre sa motion. Donc je l'attends, Eric, il faudrait que tu le relances à ce sujet. »

(inaudible)

Eric Dubourgnoix : « Juste un petit mot. Ta réflexion me fait penser que si nous adoptons la motion, nous la transmettions aux 58 communes du territoire, pour leur dire que nous avons reçu une délégation qui nous a exposé le problème et que le vote de la motion dans chacune des communes est un enjeu très important. Nous allons, en ce qui nous concerne, la voter en conseil municipal très prochainement. Je connais bien le sujet, et j'ai tout de suite été interpellé ... je ne suis pas sûr que dans les conseils municipaux, cela se fasse aussi spontanément ; il serait peut être bon qu'un courrier du Président accompagne le courrier afin de solliciter les communes pour qu'elles la votent. »

M. le Président : « De nombreux maires sont présents dans l'assemblée, mais tu fais bien de faire passer l'information. »

Paul Meira : « Je vous remercie pour votre attention, et je vous rappelle le rendez-vous de demain, de 12 à 14 h, si vous avez une heure, ou même un quart d'heure, venez nous témoigner votre solidarité, c'est important. »

En l'absence d'autres remarques, M. le Président clôt le débat.

Intervention des transporteurs locaux

M. Le Président : « Il doit y avoir une autre intervention, non prévue à l'ordre du jour. Aujourd'hui, les transporteurs locaux sont ici pour vous informer au sujet des problèmes posés par l'appel d'offres émis par la Région, concernant les transports scolaires. »

André Voldoire : « Je suis tout d'abord un maire élu mais je pense pouvoir représenter tous les transporteurs parce qu'étant moi-même un retraité du transport. Amoureux de ce métier, j'ai encore un pied dedans, et mon directeur de « Loisirs et Voyages », société dans laquelle j'ai travaillé, ne pouvant être présent ce soir m'a demandé, de vous faire part de nos inquiétudes. Je vous avais informés au mois de février qu'un appel d'offres était en cours pour les transports scolaires et les lignes régulières. Nous étions tous d'accord pour dire que c'était important de garder le transport en local. Nous devions faire part à la Région puisqu'elle en avait à présent la compétence, de vérifier que les transporteurs locaux soient privilégiés. Le résultat, c'est que ce n'est pas du tout le cas, puisque nous avons appris début juin, que selon les appels d'offres, dans toute la vallée d'Ambert, aucun transporteur n'avait obtenu le transport scolaire. Cela signifie que depuis la Chaise Dieu, en passant par Saint-Anthème, Arlanc, jusqu'à Thiers, il n'y a plus un seul transporteur local qui fera les transports scolaires. Avant de lire le petit mot que m'a confié mon directeur, je voulais remercier quelques maires, -- qui ne sont pas tous présents ce soir -- avec lesquels nous avons bien travaillé, et surtout un Vice-président, Didier Liennart qui nous a beaucoup accompagnés sur ce dossier. Nous avons rencontré avec le Maire d'Olliergues, Les Transports Chamoret, et Loisirs et Voyages, le Sous-préfet à qui on a fait part de nos inquiétudes... C'est l'Etat bien sûr, et non la Région ... Nous avons aussi, bien évidemment, interpellé notre conseillère régionale, Madame Myriam Fougère, au fait de ce dossier et qui essaie d'intervenir. Nous avons eu également Laurent Wauquiez, qui a dit par certains messages qu'il allait regarder cela, car en effet, il trouvait qu'il y avait des aberrations.

Je vous présente les transporteurs qui sont présents : les transporteurs Voldoire (ce n'est pas moi je vous rassure, il y a beaucoup de Voldoire à Valcivières), les transports Héritiers de la Chapelle Agnon, les transports Chamoret d'Olliergues, et Kéolis, Loisirs et Voyages. D'autres étaient conviés mais ils n'ont pas pu se libérer.

On vient de recevoir très récemment, un sms qui nous dit : « Nous souhaitons vous informer que les appels d'offres pour le renouvellement de ces contrats seront lancés en deux temps. » C'est dans la Haute Loire. Donc les appels d'offres de la Haute-Loire, ont été annulés apparemment parce je pense qu'il devait aussi y avoir des problèmes. Le marché des transports scolaires, passés pour le

Département de la Haute-Loire vont être repoussés à l'automne 2021. Ce qui serait souhaitable c'est que le 63 fasse partie du même lot. Je vous fais part donc du courrier de notre directeur « Loisirs et Voyages », qui représente nos collègues transporteurs que je vous ai cités, qui ont vu ce courrier et qui partagent avec moi ce point de vue.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Délégués communautaires,

Nous tenons à vous remercier au nom du collectif des opérateurs de transports publics de voyageurs de l'arrondissement d'Ambert de nous donner l'opportunité de nous exprimer pour faire part de nos inquiétudes et de nos interrogations sur l'avenir du transport public sur vos communes à partir du mois de septembre 2021. Ce collectif est composé d'entreprises qui ont plus de 40 ans d'expérience sur notre territoire et représente plus de 100 emplois. Les transports Laroche de Saint-Julien de Coppel, les transports Grange à Saint-Germain l'Herm, les transports Voldoire à Valcicières, les transports Chamoret à Olliergues, les transports Héritiers à la Chapelle Agnon, et la société Loisirs et Voyages à Ambert. La Région AURA par délégation de compétence, est en charge depuis 2021 de l'organisation des transports et plus particulièrement des marchés de lignes régulières de transports scolaires, sur le département puydinois. Cette année, la Région a lancé un appel d'offres sur l'ensemble du département, le marché précédent se terminant le 31 août 2021. Nos entreprises sont fortement préoccupées pour leur avenir, et l'avenir des transports publics. Elles ont perdu entre 70 et 100 % de leurs activités au profit d'entreprises qui sont basées dans la Haute-Loire, pour la plupart, la Loire, la Corrèze, la Haute Vienne, la Bourgogne. (Vous voyez que le transport local n'est pas vraiment privilégié !). En effet, nos entreprises ont été surprises par la façon dont s'est déroulée la consultation sur l'organisation des transports avec un critère prix de 80 % et un critère technique à 20 %. Nous sommes bien conscients du respect du code des marchés publics et du respect des règles de libre-concurrence que nous ne remettons pas en cause. Néanmoins, nous ne comprenons pas certaines décisions qui ont des impacts contraires aux différentes politiques locales dont celle de la Région, en matière d'économie, collectivité qui a toujours su faire confiance à nos entreprises et plus particulièrement dans le contexte covid où les opérateurs actuels ont assuré un taux de service de 100 %. (Je tiens à dire quand même que pendant la période Covid que l'on a connue, les entrepreneurs locaux ont souffert, -- ils ont été accompagnés certainement -- mais ils ont souffert car tout l'occasionnel n'a pas eu lieu. On espérait obtenir ces appels d'offres pour un peu relever la tête et puis finalement, au lieu de la relever, on a pris une balle). Nous tenons à attirer votre attention, vous élus de proximité. La méthode retenue à mettre le critère prix à 80 %, consiste sans aucun doute à une politique volontariste de réduction des coûts au détriment de l'humain, de la garantie de la qualité des services, de la proximité avec les usagers -- en effet les entreprises sont basées sur place, les usagers les connaissent, ils sont à proximité. Les entreprises prédatrices, appliquant un modèle reposant sur aucune infrastructure, peu ou pas d'interlocuteurs, et un modèle social dégradé ont remporté ce marché. Nous regrettons que la procédure retenue n'ait pas tenu compte des savoir-faire et des garanties techniques que seuls les opérateurs de proximité peuvent proposer pour assurer un service de transport de qualité et en toute sécurité pour les enfants et les personnes des lignes régulières. Un appel d'offres avec des critères de 60 % - prix et 40 % - technique aurait dû pallier cela. C'est ce qu'il se passait auparavant. Comme vous pouvez l'imaginer, les conducteurs sont sous le choc, ainsi que l'ensemble de nos équipes, qui ne comprennent pas ce manque de reconnaissance, pour les services apportés depuis de nombreuses années pour les usagers et les services de nos territoires. Certaines de nos entreprises vont fermer et /ou supprimer des investissements dans le tissu économique local ; certains dépôts vont être fermés, des licenciements économiques en septembre sont à envisager sur les personnels administratifs, commerciaux, et de maintenance, qui sont des personnels non transférables et qui n'intéressent pas les nouveaux opérateurs. (Certains d'entre nous, ont rencontré la société qui a remporté les marchés et ils pourront confirmer que c'est bien ce qu'il a dit). Nous sommes dans l'incompréhension sur le choix d'opérateurs qui ne présentent pas toutes les garanties nécessaires sur leur solidité financière et technique. Aucune structure et absence d'encadrement d'exploitation localement, aucune référence sur le pilotage des plans de transports de cette envergure ; absence de procédure et de process assurant une qualité de service optimale en termes de sécurité et de continuité du service : véhicule de remplacement en cas de panne, remplacement de conducteurs malades. (Il faut vous dire que quand vous avez une société basée à Olliergues, à la Chapelle Agnon ou à Ambert, lorsqu'un matin il y a un véhicule en panne, ou un chauffeur malade, dans le quart d'heure qui suit, il y a quelqu'un sur place, on intervient immédiatement et personne ne s'en rend compte. Imaginez si la société est basée très loin, elle ne va pas pouvoir intervenir, et le service ne se fera pas). Manque d'expérience significatif en termes de logistique d'exploitation ; aucune implantation dans l'arrondissement permettant de garantir des délais d'intervention ; pas de sites de maintenance, pour l'entretien du matériel ; une approche low-cost du transport des enfants, un questionnement sur l'intégration des salariés repris,

connaissance des services, formation, procédure, sécurité. Effectivement dans nos entreprises tous nos salariés ont des stages de services, de formation etc. pour pouvoir donner les meilleures sécurités possibles lors de la conduite. *Dumping social, non-respect des garanties des agents transférables en lien avec les prix pratiqués, et les reprises d'ancienneté, etc.* Effectivement vu les prix annoncés, on se demande, comment les salariés pourront être rémunérés convenablement. *A partir du 1^{er} septembre, les services seront assurés par des opérateurs qui gèreront l'exécution des marchés à distance avec un modèle low-cost et peu vertueux, nos équipes ne seront plus en mesure de répondre à vos attentes, ...* cela signifie que si rien n'est fait, si rien ne bouge, la société effectuera le travail à partir du 1^{er} septembre... si ça marche tant mieux, si ça ne marche pas, nous ne serons plus là pour intervenir au cas où... *Nous regrettons cette situation sans précédent sur notre territoire, depuis l'application de la loi Sapin portant sur les marchés publics et nous tenions absolument à vous en informer. L'ensemble des transporteurs intervenant aujourd'hui sur le territoire d'Ambert livradois Forez, vous remercie une nouvelle fois de votre soutien et de l'intérêt que vous porterez à nos inquiétudes et à l'avenir des transports publics sur notre territoire.* Je vous remercie de m'avoir écouté. Je ne sais pas si mes collègues transporteurs veulent rajouter quelque chose. »

M. Lhéritier : « Je voudrais savoir actuellement comment une petite société qui ramasse tout sur le Puy-de-Dôme, peut obtenir un certain nombre de licences de transports, voire 90 licences de transport ? »

André Voldoire : « Bon. Voilà. Tous les transporteurs sont d'accord avec ce que je vous ai lu. Ce qui représente l'ensemble des transporteurs du territoire. »

M. le Président : « Y a-t-il des questions de la part des conseillers par rapport à ces transports scolaires ? Il est vrai que des marchés qui sont à 80 % de prix et 20 % de mémoire technique, on n'en connaît pas beaucoup dans nos communes. Quand vous passez des marchés, ce n'est pas ce qu'on applique. Y a-t-il des remarques ? nous souhaitons tous des transports scolaires de qualité sur notre territoire... »

Bruno Paul : « Un tel foutoir pour combien d'économie ? Est-ce que l'on connaît le montant de l'économie avec un cirque comme celui-là, qui déstabilise tout le monde ? »

André Voldoire : « Je ne suis pas capable de vous dire... On ne connaît pas les prix qui ont été pratiqués ; ce que nous savons, c'est que les transporteurs actuels, au vu de la crise économique – et nous nous doutions qu'il y aurait beaucoup de gens qui allaient intervenir – ont fait des prix déjà plus bas. Ils ne peuvent pas aller au-delà d'une certaine marge. Mais il y a une différence qui va de 5 à 48 % ! Je connais une société qui a 20 % de moins que ce qu'elle avait présenté, si elle baisse de 20 %, elle ne gagne pas d'argent. Alors la société qui a obtenu le marché a dû présenter un prix très très bas. On se demande comment il va faire : il faut déjà acheter le matériel ; il passe de 15 véhicules à 120 ou 140 véhicules. Ils ne vont déjà pas les trouver, ce n'est pas possible, car actuellement pour acquérir un car, c'est entre 12 et 15 mois de délais. Et le prix augmente assez régulièrement, tous les quinze jours ... je ne sais pas comment ils vont faire au mois de septembre... »

M. le Président : « Par rapport à Kéolis, comment cela se passait-il ? Kéolis avait le marché et il sous-traitait aux transporteurs locaux, ou bien étaient-ce des lots ? Expliquez-moi comment cela se passait auparavant. »

Isabelle Chantelauze : « Oui effectivement ce sont plusieurs lots. Kéolis avaient un certain nombre de lots, Chamoret disposait des siens ; Héritier également, Grange a ses lots... Ce n'est pas sous-traité entre transporteurs, même si pour certains circuits cela a pu arriver. Mais en général, nous avons chacun nos lots, et nos transports, avec des secteurs définis. »

M. le Président : « Et à présent, il n'y a plus les lots ? »

Isabelle Chantelauze : « Si, il y a exactement les mêmes lots. Mais ça a été pris par des transporteurs extérieurs à notre bassin ; notamment un seul transporteur. C'est ce qui fait peur pour la rentrée de septembre, car je pense qu'il aura beaucoup de difficultés pour trouver les conducteurs. »

M. le Président : « J'ai cru comprendre que les transporteurs locaux étaient contactés par celui qui avait remporté le marché ? »

Un transporteur : « Effectivement, en ce qui me concerne, il m'a contacté pour faire de la sous-traitance, car à mon avis, il est en train de se rendre compte qu'il ne pourra pas satisfaire le marché ;

le problème, c'est qu'avec les prix qu'il a faits, il a répondu déjà en dessous des coûts sur certains lots, on ne peut donc pas aller travailler à perte. »

M. Le Président : « Je pose ces questions pour que cela soit clair pour tout le monde. Il est bien clair, qu'il n'est pas possible de travailler dans ces conditions. »

Le transporteur : « Oui... Et puis il parle de son modèle économique, mais il l'a copié sur les grosses boîtes, donc il est évident qu'il va faire du low-cost. »

Didier Ardevol : « Est-ce qu'on connaît le nom du transporteur, et est-ce qu'on s'est renseigné... »

Inaudible : « Oui, c'est Berger ».

Didier Ardevol : « Oui, il avait perdu une grosse partie sur la commune de Sauvessanges, et c'est 2TMC, qui avait récupéré le marché. »

Isabelle Chantelauze : « Non, c'est Kéolis-Loisirs et Voyages, mais nous sous-traitons à 2TMC car on a eu des difficultés pour trouver des transporteurs qui ont le transport en commun... »

Didier Ardevol : « Oui, surtout qu'il vient de Saint-Maurice en Gourgois. Ce n'est pas une critique, cela montre juste qu'il est difficile de trouver des transporteurs qui ont le transport en commun, sur le territoire. »

Didier Liennart : « Il ne faut pas dire que c'est Berger le responsable, lui il répond juste à un appel d'offres. Je veux dire : c'est légitime, et il décroche le marché. Le problème, ce sont les critères qui ont présidé à l'appel d'offres et qui sanctionnent les entreprises locales. C'est inadmissible. Auparavant, les appels d'offres menés par le Département, comportaient des critères qui s'élevaient à 60/40 ; là, on passe à 80/20 ... on ne va pas me faire croire qu'il n'y a pas quelque chose derrière, c'est inadmissible. D'autant plus que l'on vient de passer au mois de mars, la convention « mobilité » avec la Région, dans laquelle il était stipulé noir sur blanc, -- j'étais à la commission et j'ai fait en sorte que cela apparaisse – de prendre attache avec les Maires pour mettre en place un service de transport scolaire, efficace, de qualité et de proximité. Ils s'assoient sur nous ! c'est inacceptable. Je vous le dis comme je le pense : je suis révolté. On pourra toujours me dire : c'est la loi de l'offre et de la demande, il faut savoir répondre à un appel d'offres... Mais cela me fait rire, parce qu'une fois que l'on a défini les critères – et ce sont les politiques qui les définissent – les entreprises, elles, s'alignent sur les critères. Si on veut un transport public de qualité et de proximité, pour nos enfants, pour qu'ils soient transportés en toute sécurité, avec un travail en commun entre les entreprises (ce qu'ils nous ont déjà expliqué), il faut donc faire en sorte que les critères techniques aient toute leur place dans l'appel d'offres. Je trouve cela scandaleux. On ne le mesure pas mais les emplois qui vont tomber, la qualité du service public qui va baisser ... ça va être une catastrophe ! »

Chantal Facy : « Je ne suis pas tout à fait de ton avis, Didier. Je pense que lorsqu'on répond à un appel d'offres, c'est qu'on est capable de le tenir. En l'occurrence, l'entreprise qui a répondu n'est pas honnête puisqu'elle n'a pas les véhicules, elle n'a pas le personnel. Donc je ne comprends même pas qu'elle ait eu cet appel d'offres. »

Paul Bruno : « J'étais un peu dans le même état d'esprit. Un appel d'offres lorsqu'il n'est pas viable on n'est pas obligé de l'accepter. Les critères n'ont sûrement pas été établis volontairement, il a dû y avoir un loupé. »

Didier Liennart : « En ce qui nous concerne, au niveau de la communauté de communes, et lorsqu'il se trouve qu'il y a des offres anormalement basses, on demande quelques explications au prestataire. C'est ce que nous avons fait récemment, nous avons ainsi analysé l'offre de l'un de nos candidats. »

Bruno Paul : « Tout à fait d'accord. Mais là, que fait-on ? »

Chantal Facy : « Eh bien, on demande à la Région de casser l'appel d'offres. »

Bruno Paul : « C'est donc là qu'il faut agir. On comprend qu'une entreprise avec des prix aussi bas, ne va pas pouvoir tenir. »

Guy Gorbinet : « Comme nous n'avons rien à cacher ici, je vous informe qu'hier, la Mairie a reçu un mail de M. Berger. Je vais vous le lire. « *Bonjour, je me permets de vous contacter car j'avais rencontré M. Gorbinet, il y a quelques temps. (c'était en décembre) Il s'avère que le projet aboutit puisque nous allons effectuer à la rentrée prochaine, le ramassage scolaire et les lignes régulières de la commune. Nous allons ainsi y installer un*

dépôt et lancer une multitude de recrutements. Ainsi nous devons trouver un terrain au plus près du centre-ville afin d'éviter les kilomètres à vide. Nous avons ainsi identifié un terrain et nous aurions souhaité les intentions de la mairie à son égard, son emplacement étant idéal vis-à-vis des lignes partant de la gare. Nous n'avons besoin que de la moitié de la surface de la parcelle. Etant donné le caractère assez urgent de la situation, je souhaiterais rencontrer M. Gorbinet au plus vite afin de faire un point au sujet du terrain et de notre installation à Ambert. Je vous remercie de votre compréhension. Très cordialement. Léo Berger ».

Chantal Facy : « Eh bien, si je peux me permettre, cela prouve bien que l'entreprise a répondu sans avoir en mains tout ce qu'il faut pour assurer le transport. C'est inadmissible. »

Didier Liennart : « C'est ce que dit André Voldoire, il l'explique très bien ! »

Didier Ardevol : « Oui, mais souvent, on répond à l'appel d'offres avant d'avoir le marché parce qu'on ne peut pas acheter le matériel ; si on n'obtenait pas l'appel d'offres, le matériel resterait dans l'entrepôt, donc souvent on répond... Nous on le fait souvent, dans notre entreprise, et après on met les moyens. Dans le raisonnable ? Je te garantis que non, car lorsque tu as des sociétés, comme Leroy Merlin, qui te donne l'Europe entière, eh bien on sous-traite. »

Eric Dubourgnoix : « Oui mais enfin quand j'écoute le mail que vient de nous lire Guy Gorbinet, sur un marché aussi important, que l'entreprise en question réagisse après avoir été choisie en appel d'offres, avec le constat qu'elle n'a pas la structuration nécessaire pour répondre aux besoins de l'appel d'offres. Je trouve ça hallucinant. »

Simon Rodier : « C'est là où je ne suis pas complètement d'accord avec toi Didier, je pense que c'est Berger qui a complètement loupé son affaire. Pourquoi ils ont répondu ? qu'ils souhaitent se réimplanter – car ils ont quelques attaches sur Ambert -- et regagner des marchés, on peut l'entendre et dans ce cas, la démarche qu'ils ont vis-à-vis de Guy, on pourrait la comprendre ; le problème, c'est qu'ils ont tous les lots ! c'est intenable ! je ne vois pas comment techniquement, ils peuvent y arriver. »

Chantal Facy : « Ils ont un mois et demi, je vous rappelle, pour le faire. »

André Voldoire : « Je suis étonné, Guy Gorbinet, que Léo Berger t'ait contacté en décembre ! Alors que les appels d'offres n'étaient pas encore lancés ! »

Guy Gorbinet : « Quand il est venu en décembre, c'était suite au Covid, et au sujet de son installation sur le volet, disons, touristique. Il voulait le développer, et c'était compliqué, et il m'avait dit à l'époque, qu'il allait se positionner au niveau de la Région, sur le transport scolaire, sur le territoire d'Ambert Livradois Forez. »

Chantal Facy : « Oui, pourquoi pas sur Ambert, si effectivement ça correspond ? mais il y a des petits territoires avec des contraintes... il y a quelque chose que je ne comprends pas. »

Guy Gorbinet : « C'est ce que nous disions tout à l'heure. Il ne faut pas incriminer M. Berger. Il a répondu à un appel d'offres. Le fait que l'appel d'offres ait mal été ficelé, ça c'est vrai ! parce que 80 % sans vérifier qu'il y ait les bus derrière... mais en cela il n'y est pour rien. Il a postulé à un appel d'offres. Attendez ! Il faut être réaliste, je suis d'accord avec vous : nous avons besoin de nos petits transporteurs sur un territoire comme le nôtre mais cela signifie que là, il va falloir casser l'appel d'offres ; ce n'est pas nous qui sommes en mesure de le faire et ça coûte cher. »

Simon Rodier : « Le problème, n'est pas qu'il ait répondu à un appel d'offres, le problème est qu'il a répondu à tous les lots ! »

Didier Liennart : « Pour la clarté, quand j'ai appris la situation, j'ai fait une lettre ouverte que j'ai adressée à Laurent Wauquiez. J'ai réussi à trouver son numéro de téléphone personnel et je me suis permis de l'appeler, j'ai laissé le numéro à Daniel qui lui a envoyé des sms. Il n'a jamais répondu. Période électorale, je veux bien mais quand on est face à un problème comme celui-là... j'ai contacté également la vice-présidente aux transports, à cette époque, ainsi que l'élu délégué aux transports scolaires, j'ai aussi envoyé le courrier aux services de la Région. Pour moi, c'était une urgence. On a eu aucune réponse ! »

André Fougère : « Pourquoi ne pas avoir contacté la Conseillère Régionale ? Elle aurait pu appeler Laurent Wauquiez. »

Didier Liennart : « Parce que je savais qu'elle avait fait le tour des entreprises pour dire qu'elle n'était pas d'accord ; visiblement elle était au courant et elle ne l'a pas appelé. Toujours est-il

André Fougère : « Dès qu'elle l'a su, elle l'a appelé ; tu pourras en parler à André Voldoire, je pense qu'il le sait. »

Didier Liennart : « Toujours est-il que nous n'avons eu aucune réponse. Depuis lundi, j'ai envoyé le même courrier au nouveau vice-président chargé des transports, aucune réponse ! On nous prend pour qui ? on est des moins que rien ? on est les bouseux du Livradois-Foréz ? A un moment donné, il faut arrêter ! donc je le répète, la seule perspective viable face au problème que l'on rencontre est de casser cet appel d'offres. Cela va coûter des sous, c'est vrai, ça va être compliqué, mais je ne peux accepter en tant qu'élu local, qu'on nous prenne pour des couillons. »

Chantal Facy : « En revanche, je rejoins André, je pense que lorsqu'on a une demande à faire auprès de la Région, c'est bien de passer par notre conseillère régionale. »

André Voldoire : « Tout à fait ! Je suis passé par Myriam Fougère, elle est intervenue, c'est clair. Elle me l'a dit ; j'ai eu plusieurs contacts avec elle, j'ai eu Laurent Wauquiez par sms qui m'a répondu par deux fois qu'il allait regarder. Le dernier message disait qu'il allait regarder mais qu'il fallait laisser passer les élections, ... j'attends. J'ai renvoyé des sms mais je n'ai pas de réponse. Je voulais juste dire par rapport aux lots de l'appel d'offres : depuis 40 ans, les transports Héritier, Chamoret, Grange, ... jamais personne ne se montait sur les pieds ; jamais Loisirs et Voyages n'est allé sur les plates-bandes de Grange, etc. Ils se sont toujours respectés, pour que chaque territoire garde son transporteur. Et ils se sont non seulement respectés, ils se sont également aidés en cas de coups durs. »

M. le Président : « Très bien. Par rapport à cette question, le conseil communautaire va proposer une motion qui va dans votre sens et pour interpeller la Région ; nous verrons ce qu'il décide. »

Didier Liennart lit la motion.

M. le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (63 présents, 12 pouvoirs, 75 votants).

Les procès-verbaux des conseils du 15 avril et du 3 juin sont approuvés à l'unanimité.

Mme Corinne Delair est désignée secrétaire de séance.

.....
Départ André Voldoire et Isabelle Chantelauze – 73 votants
.....

I - ADMINISTRATION GENERALE

Comptes rendus des décisions

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- La vente de VTT ;
- les tarifs de l'enseignement musical 2021 - 2022 ;
- Echange/report des séances d'aquagym ;
- Remboursement des séances d'aquagym ;
- une demande de subvention pour l'achat de VTT électriques ;
- une demande de subvention pour le suivi et l'animation de l'OPAH-Ru ;
- La mise à disposition de vélos électriques au Village-vacances « Le Forez » ;

- la mise à disposition de VTT électriques à la SPL du Col du Béal ;
 - l'attribution de marché pour l'agrandissement de la déchetterie de Marat ;
- Pas d'autres remarques.

Création du Budget Annexe des Ordures Ménagères - Régularisations

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Marc Joubert : « Ce sont les frais de fonctionnement des OM que l'on rembourse au Budget principal d'ALF. Le montant total de ces frais-là au niveau d'ALF ? simplement pour faire un petit comparatif sur le volume total des frais de fonctionnement. »

Johan Rougeron : « Je vais finir le rapport n°2, aller chercher l'info et revenir vous la donner puisqu'il faut que j'additionne les chapitres. En fait, la question que vous posez, c'est 011 plus 012 et quelle est la part du budget des OM par rapport aux fonctions supports ; je peux vous répondre de manière plus globale, c'est-à-dire, qu'est-ce que représente la part du 011 et 012 sur le budget principal ; par contre, qu'est-ce que représentent les fonctions supports au sein du budget principal, là, je n'ai pas les éléments ce soir. Je peux vous les donner plus tard, parce que les fonctions supports, elles représentent beaucoup de choses au sein d'ALF : assurances, tout un tas de frais qu'il faudrait capitaliser et présenter en tant que tel, donc là, cela demande un petit travail d'analyse. »

Décision Modificative n°2

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

Marc Joubert : « Je comprends que le déficit global de fonctionnement à 71 000 € provient des 500 000 € prévus au BP, des 437 000 € qui seront reversés par le budget OM, mais je ne comprends pas pourquoi il y a un écart de 1 000 € ; alors 1 000 €, c'est rien mais bon. Entre l'excédent de fonctionnement des OM, d'un côté, on a un déséquilibre de 71 000 € en fonctionnement au budget principal et on a un excédent de fonctionnement de 70 000 € sur les ordures ménagères. »

Johan Rougeron : « La question est légitime, ce qu'il faut voir c'est qu'il y a un déficit sur l'administration générale, de 76 759 € ; on est à moins 76 000 € plus un excédent de 6 092,73 €, moins 360 € ; donc on obtient un déficit global de - 71 000,26 € sur le budget principal : il faut trouver une ligne pour équilibrer ces 71 000 ; donc c'est global au sein de la section de fonctionnement. Sur le budget des OM, on a un excédent de 76 000 €. Pourquoi un excédent avec un moins ? tout simplement parce qu'on enlève une recette, au 658 et puis, on rajoute une dépense, un déficit de 6 087,03 €. Donc quand j'additionne les deux, je suis à 70 671,97 € d'excédent en section de fonctionnement des OM. »

.....
Retour André Voldoire et Isabelle Chantelauze – 75 votants
.....

PÔLE « SOCIAL »

Demande de subvention DETR et DSIL – parking de la maison de santé d'Ambert

Cf. délibération n°3

Unanimité.

Guy Gorbinet : « Il y avait un petit souci sur le permis de construire car une toute petite partie du bâtiment se trouvait en zone « aléa moyen » au niveau de l'inondabilité ; le promoteur « Office Santé » a réagi très rapidement pour résoudre le problème de certaines ouvertures, et c'est à présent résolu. Le permis de construire a donc reçu un avis favorable. Il faut attendre encore un peu mais les travaux devraient débuter en novembre pour une ouverture dans un an, en septembre, mais vous savez comme moi, qu'il y a toujours des aléas, donc ce sera fin 2022. Enfin, je confirme ce qu'a dit M. le Président, le Préfet s'engage à ce que nous obtenions une DSIL de 50 %. »

13

PÔLE « CULTURE-SPORT-VIE ASSOCIATIVE »

Convention pour actions de médiation culturelle au Camping d'Olliergues

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

Christian Heux : « Je souhaite beaucoup de succès à cette expérimentation mais si ça marche, cela serait reproduit sous quelle forme et ça prendrait quel développement dans les années futures. »

Simon Rodier : « Cela prendrait sans doute la même forme, mais cela serait généralisé à d'autres structures. Le but est de le faire sans créer d'autres recrutements puisque de cela, il n'en est pas question. Mais ce que l'on constate actuellement c'est que ce qu'elle produit est très intéressant mais on reste confiné au même public qui la suit habituellement. »

Christian Heux : « Je me dis que si ça marchait il y a d'autres endroits qui seraient intéressés. Je pense à Azureva, au Forez... »

Simon Rodier : « Dans l'immédiat, on pense surtout aux petites structures à qui on apporterait ainsi une plus-value. Azureva, c'est un peu dimensionné. Le but est de valoriser au maximum notre territoire. On attend de voir ce que va donner l'expérimentation et si ça marche très bien, cela pourrait prendre la forme d'une prestation que nous proposerons aux hébergeurs. »

Christian Heux : « En tout cas, je trouve cela très intéressant. »

PÔLE « ENFANCE-JEUNESSE »

Dénonciation du Contrat-Enfance-Jeunesse en cours avec la CAF

Cf. délibération n°5

Unanimité

Convention Territoriale Globale avec la CAF – Acte d'engagement

Cf. délibération n°6

Unanimité

PÔLE « AGRICULTURE-FORÊT-ENVIRONNEMENT DURABLE »

Adhésion à l'association ATMO-AURA (surveillance de la qualité de l'air)

Cf. délibération n°7

Unanimité.

Marc Joubert : « Dans quels bâtiments faut-il appliquer ces préconisations ? »

François Dauphin : « Dans les bâtiments recevant du public, notamment, les écoles, les crèches... »

Marc Joubert : « Ce sont des préconisations, ce ne sont pas des obligations, je pense aujourd'hui, nous avons certaines écoles qui ont des détecteurs de CO2... »

François Dauphin : « Il y a le radon aussi, et c'est obligatoire. »

Marc Joubert : « Le radon, c'est la seule obligation dans les sous-sols des ERP (inaudible)... Expliquez moi où on trouve du radon, alors ! si vous trouvez du radon dans vos greniers, affolez-vous ! »

François Dauphin : « Effectivement on trouve le radon dans les sous-sols, mais ça monte dans les autres salles. (inaudible) ... On travaille beaucoup avec eux dans le cadre du PCAET. »

Convention de partenariat pour l'élaboration d'un contrat unique – Bassin versant de l'Eau-Mère

Cf. délibération n°8

Unanimité.

Ingrid Defosse : « Moi, je me posais juste la question, j'ai bien vu que le montant était minime du fait du pourcentage de rivière qui est sur notre territoire. Mais, -- alors ça remonte un petit peu -- pour moi les bassins versants étaient étudiés justement par bassins versants pour avoir quelque chose de réel par rapport à la rivière et pas de manière globale. Toujours est-il que j'imagine que chaque bassin versant a été étudié très précisément. Pourquoi a-t-on besoin de se remettre tous ensemble et de faire une étude globale. Ne peut-on pas simplement se réunir avec les études déjà effectuées, plutôt que refaire une étude qui va durer trois ans, et nécessiter de nouveaux financements ? »

Eric Dubourgnoix : « En fait, quand on a un contrat territorial qui arrive à terme, même si c'est un sous-bassin versant qui fait partie d'un nouveau bassin versant, on est loin d'avoir épuisé toutes les problématiques de ce bassin. Dans un contrat, on privilégie par exemple le lien avec l'activité agricole pendant six ans, sur un autre contrat les zones humides, ou les résineux... souvent dans un contrat, on appuie sur une priorité, ce qui signifie que d'autres priorités restent en suspens qui ne sont pas traitées si on ne renouvelle pas le contrat ; mais si on le renouvelle on ne va pas faire à l'identique un programme qui a déjà été appliqué, cela nécessite par conséquent d'avoir effectivement une vision des choses différente de celle qu'on avait. Ce qui explique qu'il faut reprendre le travail, les deux ou trois ans d'élaboration se fondent sur des objectifs autres que ceux des contrats précédents. »

Jean Savinel : « Ce contrat-là, il débute, donc il y a beaucoup de travail à faire car cela porte sur les zones humides, sur les reculs des berges, des plantations des résineux, etc. »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Toutes ces choses ont été étudiées sur le bassin versant de la Couze-Pavin, je le sais parce qu'on en entendait beaucoup parler à Clermont. Et des travaux ont été faits... Ce sont donc les autres qui vont sans doute être étudiés... »

Eric Dubourgnoix : inaudible.

Ingrid Defosse-Duchêne : « Mais Eric a très bien répondu à ma question... »

Un élu : « Ça aurait été bien d'avoir défini les objectifs du nouveau contrat... qu'est ce qui allait être étudié finalement. A quoi il va servir ? »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Voilà c'est ça, j'ai peur que l'on refasse toujours un peu la même chose. »

Eric Dubourgnoix : « Il y a quand même l'agence de l'eau qui finance à 70 % et qui est là également pour avoir quelques exigences et pour un peu réguler l'élaboration. Et on a l'habitude à présent de travailler avec les partenaires que ce soient les agriculteurs, les propriétaires forestiers et donc, il y a une part de bon sens et de responsabilité qui président à son élaboration. »

Reconduction du programme « Watty à l'école »

Cf. délibération n°9

Unanimité.

Marc Joubert : « La maîtresse d'école de ma commune était inscrite au programme Watty. Le bémol que j'y mets c'est que cela va faire deux ans que j'ai du matériel dans mon bureau, qui est non fonctionnel et que j'attends toujours que quelqu'un vienne me voir pour le rendre fonctionnel, cela concerne la consommation électrique. J'ai eu des contacts, mais cela n'avance pas ! »

M. le Président : « Est-ce qu'il y a d'autres communes qui sont dans ce cas-là ? »

François Dauphin : « Je ferais remonter à Audrey Johanny, qui est en charge de cette mission. »

André Voldoire : « Qu'est-ce qu'il se passe quand l'école n'a qu'une classe unique ».

François Dauphin : « Bien sûr que l'on viendra, mais c'est pour les établissements scolaires, plus importants avec quatre ou cinq classes par exemple, il faut qu'il y ait au moins deux niveaux pour que l'intervention soit valable. S'il n'y en a qu'un, il ne sera pas retenu. »

Didier Liennart : « Je voudrais faire une remarque au sujet de ce dispositif initié par l'Etat. Il devait s'appuyer sur les Certificats à économie d'énergie. Et une fois qu'il a été mis en place, quand on regarde la façon dont est monté le budget, c'est à la charge des collectivités et des écoles. C'est quand même assez extraordinaire, cette facilité qu'a l'Etat de mettre en place des actions qui peuvent s'avérer intéressantes puis d'arrêter de les financer. Il faudrait que l'on puisse, à un moment donné, pointer toutes les actions qui sont financées par la communauté de communes, mais qui relèvent d'une compétence de l'Etat, l'Education Nationale, c'est l'Etat. »

Renouvellement de la participation d'ALF au Service d'Ingénierie Forestière Départemental

Cf. délibération n°10

unanimité.

Gérard Cornou : « Sur notre territoire, des associations ont été initiées il y a environ 11 ans dans le cadre du plan de développement de massif, l'une sur le Forez, et l'une sur le Haut-Livradois. Ces associations ont travaillé efficacement en concertation avec le CRPF, mais aussi avec les techniciens forestiers dont la relève a été assurée en partie par Maxime Aubert. Il faut savoir qu'à l'époque il y avait trois techniciens forestiers, l'un pour le Forez, l'autre pour le Livradois, et un troisième qui se partageait. Bref, il en reste un, qui fait l'essentiel du travail technique au service de ces associations qui, entre le Forez et le Haut Livradois, concernent au moins 500 adhérents réels (ce sont les propriétaires forestiers sylviculteurs). Le bien-fondé de leurs actions c'est surtout de mobiliser plus de bois, par exemple que l'Ouest du Département à l'hectare, et sur les unités. C'est aussi mieux gérer, c'est aussi aller plus vers la diversité... Bref ! ce sont des associations efficaces, et il est bon de les soutenir au travers de la présence d'un technicien forestier qui connaît bien son boulot. »

François Dauphin : « Si vous êtes ou que vous connaissez des propriétaires forestiers qui ont des difficultés pour gérer leur bois, ou qui ne savent pas trop où ils sont n'hésitez pas à faire intervenir Maxime, et c'est gratuit. Et ce qui est intéressant c'est qu'il est en permanence sur notre territoire. »

.....
Départ André Voldoire et Isabelle Chantelauze - 56 présents, 15 pouvoirs, 71 votants

.....
Modification des statuts

Cf. délibération n°11A.

Unanimité.

Stéphane Bonnet : « Tout simplement la demande qui a été faite auprès de la communauté de communes par la commune de Mayres, c'est parce que le gîte est très loin du bourg de Mayres, à plusieurs kilomètres, et on a du mal à trouver des personnes pour le gérer ; personne ne rentre dans ses frais, avec 350 € par an de recettes. Aujourd'hui, nous avons des demandes d'achat. Donc on voudrait le récupérer. »

Marc Joubert : « C'est une demande de la commune pour le vendre demain ? alors pourquoi la communauté de communes, ne le vend elle pas directement ? »

Stéphane Bonnet : « Parce que c'est une mise à disposition. »

Modification de l'Intérêt Communautaire

Cf. délibération n°11B.

Unanimité.

Philippe Bernard : « Sur les quatre logements que nous souhaitons récupérer, il y en a un seul qui est loué. Sur les trois autres qui sont vacants, deux n'ont plus de chauffage, car des pièces ont été démontées pour réparer d'autres chaudières d'appartements de la communauté de communes. Donc on ne peut plus utiliser ces appartements, et on souhaite les récupérer, les remettre en état, et puis les passer en meublés pour les louer. Nous avons quelques demandes, notamment sur la saison estivale, de personnes qui veulent louer sur Saint-Pierre et c'est un peu dommage d'avoir trois logements, et de ne pas pouvoir les utiliser. »

Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Cf. délibération n°12.

Unanimité.

Reconduction de la suppression d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Cf. délibération n°13.

Unanimité.

Motion sur les transports scolaires

Cf. délibération n°14.

Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.